

PROJET DE DELIBERATION - CONSEIL COMMUNAL DU 27 MAI 2019

SEANCE PUBLIQUE

N°.- AFFAIRES ECONOMIQUES – Marché des producteurs locaux – IP Belgium S.A. –
Convention de partenariat - Ratification

LE CONSEIL,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et ses modifications ultérieures;

Vu le marché hebdomadaire qui se déroule tous les 1^{er} et 3^{èmes} mercredis du mois de mai à septembre ;

Attendu que la Ville souhaite en faire la promotion le plus largement possible ;

Que cette promotion implique la création et la diffusion d'un spot radio entre autres;

Attendu que la Ville a souhaité renouveler le partenariat déjà mis en place l'an passé avec IP Belgium S.A. ;

Que ce partenariat consiste dans le chef d'IP Belgium S.A. à accorder une réduction de 40% sur leurs tarifs habituels de diffusion ; et qu'en contrepartie la Ville s'engage à faire apparaître le logo du groupe sur tous ses supports de communication ;

Attendu qu'il importe que cet échange de biens, services et d'espaces soit régi par une convention de partenariat à intervenir entre IP Belgium S.A. et la Ville de Verviers ;

Vu la proposition de convention de partenariat « Marché des producteurs locaux de Heusy 2019 » proposée par IP Belgium S.A. en date du 24 avril 2019 ;

Vu la réservation d'un crédit de 1.242,43 euros à l'allocation 562/12301-02 « Communication spécifique – Développement commercial » ;

Vu les décisions du Collège communal des 13 mars et 8 mai 2019 ;

Vu l'avis émis par la Section « Développement économique (Affaires économiques, Commerce et Emploi » en sa séance du 20 mai;

Par * voix contre * et * abstentions,

RATIFIE :

Comme suit, annexée à la présente délibération, la convention de partenariat « Marché des producteurs locaux de Heusy 2019 » entre d'une part IP Belgium S.A. dénommée IP dont le siège social est établi Avenue Jacques Georgin, 2 à 1030 BRUXELLES, représentée par Monsieur Martial D'HEUR, Regional Sales Coordinator et d'autre part, la Ville de Verviers, dénommée le partenaire, représentée par son Bourgmestre f.f., Monsieur Alexandre LOFFET et sa Directrice générale f.f., Madame Muriel KNUBBEN

PROJET soumis au Conseil communal